
Existe-t-il des demandes nouvelles émanant du secteur du développement à l'adresse des sciences anthropologiques ?

Jean-Pierre Chauveau

- 1 Je voudrais suggérer quelques orientations pour la réflexion sur ce thème, sans prétendre faire le tour de la question. Il s'agira de replacer les tendances actuelles dans l'histoire récente des institutions de développement (essentiellement françaises et intervenant dans le développement rural en Afrique au sud du Sahara). Les informations proviennent de l'examen de documents émanant de la Coopération ou de la Caisse Centrale de Coopération Économique et de quelques entretiens avec des "opérateurs de développement" (agents de l'administration ou sociologues-consultants).
- 2 Cela m'amènera à présenter quelques constats qui bien qu'assurément schématiques invitent à reconsidérer l'image que se font couramment les anthropologues du regard porté par le secteur du développement sur le domaine de leur discipline.
- 3 1) Première idée à corriger : l'idée selon laquelle ce n'est que récemment, à partir de la fin des années 1970, que la "philosophie officielle" du développement rural a évolué vers des conceptions plus "participatives", en réaction aux projets qualifiés de technocratiques, productivistes et caporalistes à l'égard des paysans encadrés.
- 4 Il est clair qu'après les années 1970, durant lesquelles fleurirent ces projets et les "sociétés de développement" qui leur correspondaient souvent, les "décideurs" se montrent depuis une dizaine d'années très disposés à l'égard des approches focalisées sur la "participation paysanne", et sur la participation des plus pauvres au développement. Une "niche" s'est d'ailleurs ouverte dès la fin des années 1970 pour les anthropologues à la Banque Mondiale, sur ces thèmes. En France, depuis 1981 le "développement par la base" semble être bien perçu par le Ministère de la Coopération et par des agences importantes comme la C.C.C.E. En Europe, sauf erreur de ma part, les milieux officiels

(britanniques, hollandais...) sont depuis plus longtemps que la France sensibilisés à ce que l'on appelait déjà, dans les années 1950, « Community Development ».

- 5 Un changement d'attitude des agences de développement est donc réellement notable en France depuis les années 1970, changement qui est en principe favorable à la prise en compte du domaine traditionnel de l'anthropologie (analyse des communautés rurales, de leur composition hétérogène et de leurs relations avec le monde extérieur).
- 6 Mais, et c'est important pour comprendre la situation actuelle, ce n'est pas un changement radical dans les pratiques du développement. En réalité, ce sont les conceptions en matière de développement rural des années 1970 qui sont assez particulières dans la période plus longue des quarante dernières années. Sur l'ensemble de cette période, et bien avant que les Indépendances fussent conquises, le thème de la "participation paysanne" a été fortement affiché, au moins dans les principes. Les Sociétés de Prévoyance Rénovées, les coopératives, les méthodes de vulgarisation lancées par "administration à partir de la fin des années 1940 relèvent de cette orientation, même si, comme bien des "groupements de producteurs" aujourd'hui, elles furent largement détournées de leurs objectifs.
- 7 Il est d'ailleurs tout à fait compréhensible que, dès l'époque coloniale, les agents de la "mise en valeur" se soient préoccupés d'organiser "l'interface" entre les dispositifs d'intervention et les producteurs : c'est, d'une part, une conséquence logique de toute intervention "volontariste planifié" ; et c'est, d'autre part, le résultat de la prise de conscience précoce, par les agents de la colonisation, qu'une participation minimale des populations est une condition d'efficacité des projets (prise de conscience formalisée d'ailleurs dès l'entre-deux-guerres...).
- 8 La récurrence depuis au moins une quarantaine d'années des préoccupations des opérateurs de développement à l'égard du "problème" de la participation paysanne peut expliquer plusieurs autres traits de la situation actuelle.
- 9 2) Autre idée à corriger : contrairement à ce que se persuadent de croire beaucoup d'anthropologues, les dimensions sociales et culturelles du développement, associées au domaine traditionnel de l'anthropologie, n'ont pas été absentes des réflexions et des pratiques des opérateurs de développement. A ceci près que, plutôt délaissées par l'anthropologie académique dans les années 1960 et 1970, ces dimensions ont été traitées par les représentants d'autres disciplines comme l'économie rurale, l'agronomie ou l'agro-économie. Il est d'ailleurs significatif que beaucoup de sociologues d'expertise se "vendent" sous l'"étiquette" de socio-économiste.
- 10 Ces spécialistes ont été en mesure de formuler dans des termes "opérationnels" les aspects socio-culturels les plus directement impliqués par l'organisation des producteurs, organisation requise par les projets de développement pour assurer le passage des thèmes d'intervention. La question, ici, n'est pas d'évaluer, d'après les canons académiques, la qualité de ces travaux. (Ce qui est sûr, c'est qu'elle peut être très variable). Il s'agit plutôt de noter "l'expertise" reconnue à des spécialistes d'autres disciplines sur des questions qui auraient pu constituer depuis pas mal de temps des objets privilégiés pour "anthropologie du changement social : l'interface développeurs/développés ; stratégies sociales et culturelles à l'œuvre dans l'organisation des producteurs, etc...).
- 11 Il semble donc difficile d'imputer la faible implication des anthropologues dans les dispositifs de développement à la seule indifférence de ces dispositifs à l'égard des "facteurs" sociaux et culturels du développement. Bien au contraire, l'histoire-ancienne

comme récente des institutions de développement est traversée par cette préoccupation constante...

- 12 3) Que les dimensions sociales et culturelles du développement aient été "bien" ou "mal" traitées par des spécialistes non-anthropologues, il convient de noter que ces spécialistes ont malgré tout subi l'influence des recherches anthropologiques dans une mesure qui mériterait d'être précisée. On peut signaler par exemple dans les milieux francophones l'influence de "l'anthropologie économique" parmi les experts économiste et agronomes, ou encore la diffusion, plus répandue chez les opérateurs de développement que ne le croient les anthropologues, de la critique de la théorie des "obstacles socio-culturels au développement" pour expliquer les échecs des projets. (Dès le début du siècle, il se trouva d'ailleurs des Administrateurs coloniaux, dont certains de haut rang, pour reconnaître que les comportements paysans sont parfaitement "rationnels").
- 13 4) En dépit de l'influence croissante des recherches anthropologiques chez les opérateurs de développement, il n'en reste pas moins qu'elle ne s'est pas traduite par une participation, au moins symbolique, d'anthropologues dans les projets de développement - au contraire de la situation aux USA par exemple.
- 14 On peut l'expliquer par la convergence de plusieurs facteurs :
- Prise en charge des dimensions sociales et culturelles du développement par des non-anthropologues, comme indiqué ci-dessus.
 - Particularité de la division sociale du travail scientifique en France, marquée par l'étanchéité et l'absence de passerelles entre instituts de recherche, universités et secteur du développement (contrairement à la situation américaine).
 - Autre trait qui, lui, n'est pas spécifique à la situation française : le fait que les études sociologiques interviennent très en aval de la chaîne d'intervention des spécialistes : études d'accompagnement, études d'impact de politiques agricoles, etc... mais jamais ou rarement associées aux phases d'élaboration des projets (voir la contribution suivante de C. Freud).
- 15 Les rapports entre anthropologues et secteur du développement demeurent donc marqués par une sorte d'intérêt méfiant : la pertinence intellectuelle de la recherche anthropologique est reconnue, souvent utilisée indirectement, mais pas la pertinence opérationnelle. Cela nous renvoie aux interminables débats sur les conditions d'ajustement entre la "demande" institutionnelle du développement et l'"offre anthropologique". Il est peut-être vain, à mon avis, de vouloir adapter l'une à l'autre, de chercher la responsabilité de cette rencontre toujours manquée d'un côté plutôt que de l'autre. En réalité, l'une et l'autre, la demande institutionnelle comme l'offre anthropologique, demeurent très floues.
- 16 5) C'est un autre constat en effet, me semble-t-il, que la demande du secteur du développement à propos des aspects socio-culturels locaux du développement demeure très vague. Y a-t-il, par exemple des thématiques précises qui ressortent de cette demande depuis une dizaine d'années ?
- 17 On peut certes en identifier quelques unes :
- 18 a) On connaît bien sûr depuis quelque temps les programmes « d'accompagnement social » des politiques d'ajustement structurel, destinés à compenser les effets les plus drastiques de ces mesures sur les groupes les plus défavorisés. Les sociologues et, en Amérique du nord, les anthropologues contribuent ainsi à l'identification des "groupes sensibles" et à l'évaluation des "programmes ciblés".

- 19 b) Un autre aspect des demandes est également très complémentaire des politiques d'ajustement structurel : comment assurer le désengagement de l'État et l'abandon des politiques de subvention sans casser les ressorts du changement rural ? Ici, la problématique ancienne du "groupement des producteurs" est remise à l'honneur pour stimuler des initiatives à la base et les substituer à la logique du "tout-Etat" dans un sens à priori favorable à la prise en compte des "compétences anthropologiques".
- 20 Cet aspect de la demande affecte d'ailleurs au problème de l'encadrement-vulgarisation un enjeu politique bien plus explicite qu'auparavant, même s'il n'est pas nouveau.
- 21 - D'une part, sont formalisées des approches en termes de "Conseil de gestion" en rupture avec l'encadrement "caporaliste" et en relation avec les intérêts bien compris des paysans : conseil de gestion d'exploitation, gestion des terroirs...
- 22 - D'autre part, l'encadrement est explicitement posé comme un terrain d'influence, traditionnellement occupé, en Afrique francophone, par les experts français et, de plus en plus, les ONG ; mais de plus en plus revendiqué aussi par la Banque Mondiale après que celle-ci ait investi le pouvoir "par le haut". La confrontation du "modèle Banque Mondiale" d'encadrement et du modèle, qui passe pour être d'inspiration française, de conseil de gestion est révélateur aussi des luttes d'influences dans ce domaine.
- 23 c) On peut aussi souligner l'intérêt croissant des opérateurs de développement pour les question d'environnement souvent associées au renforcement de la maîtrise des producteurs sur la terre.
- 24 Tous ces thèmes entretiennent donc l'intérêt porté depuis plus longtemps qu'on ne le croit aux travaux anthropologiques, et selon une approche "participative" qui n'est pas nouvelle.
- 25 Mais le passage de l'intérêt pour la démarche anthropologique à la participation effective des anthropologues n'est pas plus facile qu'auparavant ni davantage garantie, ni établie sur un partage des "compétences" qui puissent se rencontrer "naturellement".
- 26 Il serait vain, me semble-t-il, d'attendre que la demande du développement s'adapte à l'offre anthropologique ; et il est trop tard (et sans doute présomptueux) pour que "anthropologie s'arroe le monopole des aspects socio-culturels du développement. Il reste donc à faire la preuve que le programme-agenda de l'anthropologie du développement, que nous appelons de nos vœux, est capable d'interpeller de manière positive les opérateurs de développement sur leur propre terrain, en proposant de manière autonome de nouveaux objets d'analyse anthropologique, dont l'intelligibilité s'imposerait, aux yeux même des "développeurs", comme préalable à l'action et aux yeux des bailleurs de fonds, comme préalable au financement.